



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 5 septembre 2016**

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Election de la Secrétaire du Conseil
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 8 juin 2016
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Bureau du Conseil
8. Election d'un(e) secrétaire remplaçant(e)
9. Election d'un membre à la Commission de l'Energie
10. Election de deux suppléants délégués au Conseil intercommunal des SITSE
11. Election d'un délégué et de deux suppléants au Conseil intercommunal de l'ASCOT
12. Election d'un délégué et de deux suppléants au Conseil intercommunal de l'AJET
13. Préavis municipal N° 01/2016-2021 : autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2016-2021.
14. Préavis municipal N° 02/2016-2021 concernant la rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.
15. Préavis municipal N° 03/2016-2021 concernant une demande d'un crédit complémentaire unique d'un montant de CHF 48'000.- en augmentation du compte N° 350.3141.010 (Centre Sportif- entretien du bâtiment + installations) pour le budget 2016.
16. Préavis municipal N° 05/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 1'470'000.- pour l'acquisition de la parcelle N° 209, route de Suisse 8.
17. Propositions individuelles et divers

M. le Président du Conseil communal, M. Stern, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux Conseillers, ainsi qu'aux invités, à cette 1^{ère} séance de la législature 2016-2021.

Il excuse l'absence de Mme Kunz-Harris qui a donné naissance à Nicolas le 2 septembre.

Les Conseillers sont priés de s'exprimer uniquement dans le micro et de mentionner leur nom.

1. Appel

Présents : 43 Excusés : 7 Absent : 0

2. Assermentations

Mme Häberli, Mme Walsh, M. Spörl et M. C. Stern sont assermentés. Présentation de M. Müller qui a déjà été assermenté par le bureau le 7 juillet 2016.

Ordre du jour

M. le Président demande l'approbation de l'ordre du jour de la séance de ce soir. L'assemblée l'approuve.

3. Election de la Secrétaire du Conseil

Mme Thuner ne souhaite plus assumer cette fonction qu'elle a exercée pendant 9 ans. M. le Président la remercie et l'assemblée l'acclame.

Aucune candidature étant relevée ou proposée lors du Conseil d'installation des autorités, le bureau a fait appel à une personne externe par le biais d'une annonce dans la presse. La candidature de Mme Jeanclaude a été retenue, choix auquel Mme Chiari-Bory, Vice-Présidente, a participé.

Mme Jeanclaude se présente. Aucune autre candidature n'est proposée, elle est élue tacitement, puis assermentée. Mme Jeanclaude entrera en fonction au point 6 de l'ordre du jour.

4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 8 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

Le procès-verbal est modifié à la page 7 : « Mme Barchha remarque que le résultat financier de la commune permet de proposer le taux d'imposition *pour 2017* à 57 comme *cette année et l'année dernière*. »

Suite à cette modification et quelques corrections orthographiques, le procès-verbal a été approuvé à la majorité.

6. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Zone réservée communale

Fin août 2016, le SDT a préavisé favorablement l'instauration de la zone réservée sur l'ensemble des zones à bâtir du territoire communal. La finalisation du dossier est donc en cours auprès de notre urbaniste et la mise à l'enquête publique pourra intervenir ces prochaines semaines. La Municipalité a décidé que chaque propriétaire sera personnellement informé des dates de cette mise à l'enquête.

CAD Bois – demande de crédit d'étude complémentaire

La Municipalité a pris la décision de retirer le préavis relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire, suite au préavis défavorable émis par la Commission des Finances, d'une part et d'autre part afin de se donner le temps de répondre aux questions posées par ladite Commission. Il y a toutefois lieu de souligner que la Commission de l'Energie a émis quant à elle un rapport favorable.

Le but de la poursuite de l'étude complémentaire aurait par ailleurs permis de répondre aux interrogations de la Commission des Finances.

A ce stade du dossier, la nouvelle mise à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 11 mai au 09 juin 2016, a suscité une nouvelle opposition des propriétaires voisins. Cette opposition a été levée par la Municipalité et le délai de recours est fixé au 15 septembre prochain. Le traitement d'un recours peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années (environ 1 à 5 ans).

Exemple avec la piscine-patinoire de Coppet, les recours prennent toujours du temps.

Notre commune a besoin de cette réalisation pour ses propres bâtiments (Centre communal – Ch. de la Forge 22 – Grand' Rue 54 – Auberge communale – etc.).

Ce projet rentre dans le programme de politique énergétique et climatique durable dont la Municipalité souhaite continuer la mise en place tout au long de la présente législature.

Concernant la demande de crédit qui aurait dû être votée ce soir, il s'agit d'un montant de CHF 445'000.-. Il y a lieu de noter que près de CHF 250'000.- ont d'ores et déjà été engagés afin d'optimiser le projet, suite aux difficultés rencontrées dans le cadre du premier appel d'offres en marchés publics. Une information dans ce sens vous avait d'ailleurs été donnée par M. Schirato lors du Conseil communal de décembre 2015.

Pour la suite du dossier, la Municipalité consultera la Commission de l'Energie ainsi que la Commission des Finances afin de mieux cerner les attentes de chacun et définir l'avenir du projet et la Municipalité ne manquera pas de vous tenir informés du suivi de ce dossier.

Bureau du Conseil communal

L'ancien bureau de notre ingénieur, sis au rez-inférieur de la Maison de Commune, est en cours de réaménagement. Ce dernier est destiné exclusivement au bureau du Conseil communal. Il sera équipé de deux bureaux fixes (y compris informatique), ainsi que d'une petite table de conférence.

Mme A. Barchha, Municipale

Amortissements obligatoires

Mme Barchha demande à M. Galletet s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité suite à son intervention lors du Conseil du 27 juin 2016 concernant l'écart d'amortissements obligatoires entre les comptes et le budget 2015. M. Galletet confirme que la réponse le satisfait.

Retour sur la facture sociale

La Commune a reçu le retour sur la facture sociale pour l'année 2015 qui se monte à CHF 1'744'211.-, retour qui avait été estimé entre un et deux millions.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Projet giratoire de l'Épinette, Trottoir Centre Sportif - Founex Village

Voici ci-dessous le planning intentionnel:

Lundi 03 octobre Pré-présentation à la Commission des Routes pour la 2ème fois

Lundi 31 octobre Présentation à la Commission des Routes et des Finances

Lundi 12 décembre Présentation au Conseil Communal

Janvier 2017 Suite à votre approbation, mise à l'enquête, organisation fine, séances de coordination

Février-mars 2017 Début des travaux

Les Conventions pour expropriation sont en cours de signature (les 2/3 sont déjà signées)

Requalification de la RC1 – Route Suisse

La demande de crédit de construction sera soumise à l'approbation du Conseil communal de Founex le 7 novembre prochain. La pré-présentation du projet à la Commission des Routes est fixée au 6 septembre à 20h00 et la présentation définitive, à la Commission des Routes ainsi qu'à la Commission des Finances aura lieu le 26 septembre à 20h00.

Ce planning est plus ou moins le même pour les autres communes concernées, le Conseil Régional et le Canton. Les travaux devraient démarrer au printemps 2017.

Chemin des Fontaines

Le chantier suit son cours et respecte le planning intentionnel convenu. Après une pause de 3 semaines début août, la phase 3 des travaux a démarré. Il est à noter que les travaux se termineront en fin d'année, la couche d'enrobé sera posée avant l'hiver, et le tapis phono absorbant sera posé au printemps 2017, une fois l'hiver passé.

Trottoir au chemin des Racettes

La mise à l'enquête est terminée. Le démarrage des travaux a été fixé au printemps 2017.

Démantèlement de la STEP

Le chantier est en passe d'être terminé. La Municipalité a décidé d'aménager une couche de roulement provisoire permettant le parage de véhicules et du stockage de matériaux pour la voirie.

M. D. Lehoux, Municipal

Collège primaire – extension – problèmes d'étanchéité du toit plat

Des problèmes d'étanchéité ont été constatés sur le toit plat recouvrant l'extension du collège primaire, ainsi que sur l'isolation périphérique du bâtiment. Un expert a donc été mandaté pour connaître la cause de ces problèmes, ainsi que les travaux nécessaires pour résoudre ceux-ci.

Dans un premier temps, l'eau stagnante a été pompée et il ressort d'une visite de ce jour que les niveaux d'eau ont considérablement diminué et que, pour l'instant, des travaux ne sont pas à envisager. Une nouvelle réunion est planifiée avec les parties prenantes, dans le courant de la semaine prochaine de manière à constater s'il y a une amélioration.

Engagement de M. Jilani Mansi – collaborateur auprès du Service de conciergerie

M. Gilles Singy, actuellement en arrêt maladie longue durée, a pris la décision de prendre une retraite anticipée au 31 octobre prochain. Son remplaçant a donc été engagé en la personne de M. Jilani Mansi. Ce dernier, âgé de 47 ans, est titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation et d'un certificat de formateur d'apprentis. Par ailleurs, il est en passe d'obtenir un brevet fédéral de concierge professionnel.

Engagé depuis le 10 mai 2016 en tant que « remplaçant » pour une durée déterminée, il remplit complètement les attentes du poste et son engagement définitif est donc effectif depuis le 1er septembre dernier.

Le service de conciergerie va profiter de ses connaissances afin d'améliorer l'entretien et le nettoyage de nos bâtiments communaux.

7. Communications du bureau du Conseil

Commission SIED

Lors de la séance d'installation du 8 juin 2016, 5 membres ont été prévus pour la Commission SIED. Cependant, le règlement ne prévoit que 3 membres, Mme Walsh et M. C. Stern ne seront donc pas éligibles.

Commissions déjà nommées par le bureau du Conseil

Hormis les commissions élues lors de la séance du 8 juin 2016, les membres des commissions sont nommés par le bureau du Conseil, suite aux propositions faites par les groupes ECDF et AdF.

Le Président part du principe que les membres sont tacitement nommés par le bureau et qu'ils acceptent leurs fonctions.

Le détail de ces commissions est disponible sur le site internet de la commune. Une copie sera également jointe avec le procès-verbal de la séance.

Huissier

M. le Président propose la candidature de M. Guichoud, personne hors Conseil, qui est élu tacitement.

Commissions

Pour éviter de ne pas pouvoir traiter un sujet lors d'un Conseil, faute de rapport de commission valable, M. le Président insiste sur l'importance de siéger aux commissions et d'honorer les convocations de la Municipalité pour la présentation des préavis.

8. Election d'un(e) secrétaire remplaçant(e)

Mme Von Wattenwyl est élue tacitement.

9. Election d'un membre à la Commission de l'Énergie

M. Mermoud, ECDF, est élu tacitement.

10. Election de deux suppléants délégués au Conseil inter. des SITSE

M. Silva Martins, ECDF, et Mme Chiari-Bory, AdF, sont élus tacitement.

11. Election d'un délégué et de deux suppléants au Conseil int. de l'ASCOT

Déléguée : Mme Häberli, AdF, est élue tacitement.

Suppléants : M. Farine, AdF, et Mme Impellizzeri, ECDF, sont élus tacitement.

12. Election d'un délégué et de deux suppléants au Conseil int. de l'AJET

Délégué : M. Spörl, AdF, est élu tacitement.

Suppléantes : Mme Thuner, ECDF, et Mme Farine, AdF, sont élues tacitement.

13. Préavis municipal N° 01/2016-2021 concernant les autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2016-2021

M. F. Debluë, Syndic, présente en détail le préavis.

Il ajoute avoir reçu une remarque de la Commission des Finances qui ne souhaite pas autoriser, d'une manière générale, le placement d'argent auprès des compagnies d'assurances et collectivités publics (association de communes ou communes), mais uniquement d'une manière ponctuelle, si le cas se présentait. La même remarque a été émise par M. le Préfet.

La Municipalité se rallie au rapport de la Commission des Finances qui fait office d'amendement.

M. le Syndic termine par la lecture des conclusions.

M. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

L'amendement est accepté à l'unanimité, suivit du vote sur le préavis amendé N° 01/2016-2021 qui est accepté à l'unanimité.

14. Préavis municipal N° 02/2016-2021 concernant la rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

M F. Debluë, Syndic, détaille le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. Mange dépose un amendement écrit qu'il remet au Président qui le lit à l'assemblée.

Cet amendement modifie le point 3.3 page 4 « Caisse de pensions » du préavis, ainsi que les conclusions du point 5, page 6, sous la rubrique « D'approuver ».

La copie de cet amendement est jointe en annexe.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ulmer demande à M. Mange d'expliquer son raisonnement.

M. Mange répond que le fond de la démarche est d'essayer, pour les Municipaux, de rester le plus possible dans un esprit de la milice en s'appuyant sur des chefs de service ou sur des collaborateurs supplémentaires si besoin, sans être trop sollicités dans leur temps et trop soustraits à leur activité professionnelle, par le manque d'aide.

En ce qui concerne la rémunération de la Municipalité décrite dans le préavis, elle est traitée comme un salaire, toutes les charges étant appliquées, même les cotisations au chômage. La partie indemnité, si elle doit être un montant compensatoire, ne doit pas être un montant cumulatif. Si l'on considère certains Municipaux qui pourraient être rentiers ou à la retraite, il lui alors est apparu que le fait de recevoir en cash les 19% que la Municipalité paierait pour la caisse de pensions, alors qu'ils n'ont pas de souscription à la caisse de retraite, lui semble finalement un cumul.

Si l'on pousse le raisonnement plus loin, on peut même considérer que, si la retraite est suffisante, l'indemnité est un cumul et non pas une compensation. En effet, sans activité professionnelle et de soustraction de temps à un employeur qui accepte ce mandat de Municipal, donc sans perte de gain, il n'y a pas lieu d'envisager une indemnité compensatoire. L'amendement ne va pas si loin et se borne à traiter de la cotisation au 2^{ème} pilier.

M. Mange demande le vote à bulletin secret, demande appuyée par plus d'un cinquième des membres présents (10 Conseillers). Demande validée.

La parole n'étant plus demandée concernant cet amendement, l'assemblée procède au vote à bulletin secret en répondant à la question suivante :

« Acceptez-vous l'amendement proposé par M. Mange tel que lu précédemment qui modifie le point 3.3 ainsi que les conclusions du point 5, du préavis N° 02/2016-2021? »

Bulletins distribués : 43 Oui : 27 Non : 10 Blancs : 6

L'amendement est accepté et le préavis est modifié.

La discussion concernant le préavis reprend.

M. Baer souhaite avoir une précision concernant le point 3.4, page 5, « Indemnité de départ ou en cas de non-réélection ». Cette règle lui semble acceptable, mais il souhaite une précision concernant le nombre d'années. Dans quelle mesure cette règle s'applique-t-elle (10 ans = CHF 10'000.-, 20 ans = CHF 20'000.-, 30 ans = CHF 30'000.-) ?

Il propose de plafonner l'indemnité de départ à maximum 10 ans, soit à maximum CHF 10'000.- avec l'amendement oral suivant:

3.4. Indemnité de départ ou en cas de non-réélection

La Municipalité vous propose de mettre en place une règle pour les indemnités de départ ou de non réélection des Municipaux, ceci comme suit :

- *CHF 1'000.00 pour chaque année d'activité **plafonné à une indemnité maximale de 10 ans (CHF 10'000.-).***

M. Baer souhaite également le vote à bulletin secret, demande appuyée par un cinquième des membres présents (10 Conseillers). Demande validée.

La Secrétaire rédige l'amendement qui est lu par M. le Président. Ce dernier ouvre la discussion.

M. Kilchherr demande de modérer le propos et trouve le débat dangereux et contre productif, typiquement dans ce cas car adressé à une personne. Il demande de prendre la fonction dans son ensemble et trouve l'indemnité proposée légère pour une personne qui doit se repositionner sur le marché du travail. Par exemple, pour un Municipal âgé de 45 ans, dont 15 années passées à la Municipalité. Les montants sont assez dérisoires par rapport à la charge de travail.

M. Baer répond que Founex n'a pas connu beaucoup de Municipaux âgés de 30 ans. Cela reste l'argent du contribuable et il ne faut pas aller dans la démesure.

M. Mange ajoute avoir fait une recherche sur le sujet et informe que Coppet a approuvé cette notion d'indemnité fixée à 500.- par an.

M. Ulmer stipule qu'il est dangereux de fixer quelque chose sans limite dans le temps ou dans le montant.

La parole n'étant plus demandée concernant ce deuxième amendement, l'assemblée procède au vote à bulletin secret en répondant à la question suivante :

« Acceptez-vous l'amendement de M. Baer concernant le point 3.4, page 5, du préavis N° 02/2016-2021, qui plafonne l'indemnité de sortie à un maximum de CHF 10'000.- »

Bulletins distribués : 43 Oui : 21 Non : 18 Blancs : 4 Majorité : 20

L'amendement est accepté comme tel et le préavis est modifié.

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 02/2106-2021 sera modifié au point 3.3, ainsi qu'au point 5 des conclusions, selon l'amendement de M. Mange, et au point 3.4, selon l'amendement de M. Baer.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis modifié.

M. Galletet revient sur les indemnités de départ en cas de non élection et demande s'il y a un effet rétroactif sur les indemnités ou si les indemnités commencent à partir de cette législature. M. F. Debluë, Syndic, répond que ces indemnités sont calculées par année d'activité et sont alors rétroactives, tout en étant limitées selon la décision de ce jour.

M. Galletet demande comment cette indemnité est financée. Elle est financée par le budget ordinaire précise M. F. Debluë, Syndic. Cette année, une indemnité a été versée suite au départ de M. Schirato. Comme les départs sont en principe connus de la Municipalité, les indemnités sont budgétées l'année du ou des départs. On ne peut pas provisionner dans le budget.

M. Galletet souhaite savoir si ces indemnités sont budgétées chaque année par un montant de CHF 5'000.-. Non, répond M. le Syndic, mais un fonds pourrait être créé et alimenté chaque année. Comme cela est dû, il semble alors normal de créer un fonds ajoute M. Galletet. M. F. Debluë, Syndic, approuve le fait de constituer un fonds qui serait approvisionné chaque année de CHF 5'000.-.

La parole n'étant plus demandée concernant ce préavis modifié, l'assemblée procède au vote à main levée.

M. Galletet souhaite un vote à bulletin secret. Cette demande n'est pas validée par l'assemblée.

L'assemblée procède alors au vote à main levée en répondant à la question suivante :

« Acceptez-vous le préavis N° 02/2016-2021 avec ses modifications présentées dans les amendements de M. Mange et de M. Baer ? »

Oui : 25 Non : 8 Abstention : 9

Pour rappel, le Président ne vote pas à main levée.

Le préavis modifié N° 02/2016-2021 est accepté.

15. Préavis municipal N° 03/2016-2021 concernant une demande d'un crédit complémentaire unique d'un montant de CHF 48'000.- en augmentation du compte N° 350.3141.010 (Centre Sportif- entretien du bâtiment + installations) pour le budget 2016.

M. Lehoux, Municipal, présente en détail le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. Magnenat trouve le montant dans sa globalité pertinent, mais s'interroge sur le montant de CHF 3'500.- pour l'installation d'un porte-menu. M. Hermanjat apporte les précisions nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil communal passe au vote à main levée. Le préavis est accepté à l'unanimité.

16. Préavis municipal N° 05/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 1'470'000.- pour l'acquisition de la parcelle N° 209, route de Suisse

M. Righetti se récuse, ayant un intérêt personnel dans ce préavis.

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur ce préavis est close. Le Conseil communal passe au vote à main levée. Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Righetti rejoint à nouveau l'assemblée.

17. Propositions individuelles et divers

M. le Président rappelle aux Commissions de lui faire parvenir le nom de leur Président.

Il demande également aux Présidents des commissions de tenir une liste des présences aux séances ainsi qu'une liste des auteurs des rapports pour le décompte des indemnités. Cette liste est à remettre à la Secrétaire, idéalement après chaque Conseil.

Le Président informe l'assemblée que M. le Syndic s'est proposé d'obtenir un exposé mené par une personne hors Conseil pour présenter les devoirs des Conseillers et des membres des Commissions.

M. Galletet tient à remercier la Municipalité pour sa réponse concernant les amortissements obligatoires.

Il soulève un point de la réponse concernant la remise des collecteurs aux SITSE en 2015 et de la perte de CHF 290'000.- sur débiteur. Pourquoi ce montant n'a pas été porté au préavis no 71/15?

Mme Kucharik, Boursière, explique qu'il s'agit de l'extourne des taxes de raccordement pour les permis de construire émis avant ce préavis, selon la recommandation de Mme la Préfète. Chaque année, ces taxes doivent être extournées.

Il s'agit de taxes facturées et comptabilisées dans l'exercice en cours, mais encaissées plus tard, en l'occurrence par les SITSE, précise M. le Syndic. Il a fallu alors les extourner dans les comptes.

Mme Luquiens, Secrétaire municipale, apporte les précisions suivantes : lors de la délivrance d'un permis de construire à l'époque, avant la remise des canalisations aux SITSE, la commune facturait des taxes de raccordement aux eaux usées et aux eaux claires. Ces taxes étaient facturées au moment de la préparation du permis de construire, mais elles n'étaient dues qu'au démarrage de la construction. Lors de la reprise des raccordements, les SITSE ont également repris les taxes de raccordement. Pour les constructions qui n'avaient pas encore démarré, il a fallu extourner les taxes car, au final, ce sont les SITSE qui les ont encaissées.

M. le Président demande à M. Galletet s'il est satisfait de la réponse et lui propose d'en discuter directement avec Mme Luquiens ou Mme Kucharik après la séance.

M. Righetti souhaite connaître la situation actuelle des oppositions en cours concernant le projet « piscine-patinoire ».

Mme Pfister-Jakob, Municipale, relate l'historique du projet élaboré en 2011, remis à la commission des Sports de l'époque. Les syndicats concernés se sont concertés et ont décidé de remettre ce projet à ARSCO SA, la société immobilière qui gère déjà l'entier du site des Rojalets. Suite à cela, il y a eu le marché public, le concours, la remise du prix et la mise à l'enquête. Le projet devait alors démarrer rapidement.

Lors de la mise à l'enquête, 17 oppositions ont été déposées. Sachant que le permis de construire est délivré par la commune territoriale, Coppet a reçu les opposants. 7 opposants ont retiré leur opposition et 10 opposants, dont 6 sont de la même famille, ont maintenu leur opposition. Huit à neuf mois se sont écoulés jusqu'à ce que Coppet lève les oppositions. Les recourants se sont alors adressés au Tribunal cantonal.

Mme Pfister-Jakob lit le communiqué de presse du Tribunal cantonal qui ne remet en aucun cas en cause le projet mais rentre en matière pour une enquête du bruit sur l'ensemble du site.

Lors d'une séance avec les opposants, elle se rappelle également d'une personne venue avec un enregistrement des nuisances sonores lors de manifestations sur le site. Des améliorations ont été faites immédiatement pour réduire ces nuisances.

Mme Pfister-Jakob pense que ces oppositions se fondent sur le bruit du site dans sa globalité.

Le projet actuel est dans l'attente du résultat d'une étude qui concerne tout le site des Rojalets et pas seulement le projet « piscine-patinoire ». Cette dernière est menée par un mandataire spécialisé dans les nuisances sonores, afin de déposer à nouveau une mise à l'enquête dans les plus brefs délais. Cette enquête complémentaire n'avait pas été demandée à la dépose initiale du projet.

M. Mange souhaite apporter quelques précisions concernant le préavis N° 04/2016-2021 CAD qui a été retiré par la Municipalité et dont les rapports n'ont pas été distribués. Il précise qu'il ne parle pas au nom de la Commission des Finances, mais en tant que membre de ladite commission.

M. Mange pense que l'assemblée devrait savoir que la Commission des Finances ne dit pas non à ce préavis, mais dit « non, mais ... ».

Non pour engager un tel montant pour une étude qui pourrait être obsolète à la levée des oppositions qui peuvent durer plusieurs années. Non pour jeter l'argent par les fenêtres en cas de gain de cause des opposants. Mais oui pour revenir avec une telle demande après la levée des oppositions.

Pour augmenter les chances de ce projet sur le plan financier, il semblerait pertinent de mener à nouveau l'étude de marché faite il y a 4 ans auprès des clients potentiels du CAD, qui à l'époque avaient répondu oui sur le principe. Après tous les montants engagés, près de CHF 600'000.-, nous avons maintenant un prix cible du kWh, ainsi que le coût estimé du raccordement. Il semblerait donc judicieux de mener une étude de marché très précise avec des chiffres à soumettre aux candidats-clients qui s'étaient annoncés pour s'assurer qu'ils sont toujours intéressés. A ce moment-là l'étude finale pourrait être faite.

Mme Pfister-Jakob, Municipale, se dit très heureuse du vote du préavis N° 05/2016-2021 et se réjouit d'avoir un magnifique projet pour le futur de cette parcelle en travaillant ensemble. Elle ajoute qu'elle est très heureuse d'apprendre qu'elle vaut quand même CHF 10'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée par M. le Président à 22h50.

Founex, le 20 octobre 2016

Le Président

Manuel Stern



La Secrétaire

Carole Orlandi Jeanclaude

Annexe au point 14 du procès-verbal.

Amendement de M. Mange relatif au préavis N°02/2016-2021.

Conseil communal du 05 septembre 2016

Préavis No.2 – 2016-2021

Proposition d'amendement

Auteur : Hervé Mange

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Selon l'article « amendements » du chapitre IV de notre règlement communal, je vous demande de considérer et soumettre à votre vote l'amendement suivant :

DEBUT AMENDEMENT

3.3. Caisse de pensions

Pour les membres de la Municipalité qui, en raison de leur fonction, se voient obligés de réduire leur temps de travail, il est proposé de manière facultative une affiliation à la caisse de pension. Cette possibilité est offerte exclusivement aux membres de la Municipalité n'ayant pas atteint l'âge de la retraite légale et qui sont salariés de leur activité professionnelle.

Basés sur le modèle de prévoyance dont bénéficie le personnel communal à la CIP (Caisse intercommunale de pensions), les montants versés représentent 27 % du traitement, soit 8 % à charge de « l'employé » (syndic et municipaux) et 19 % à charge de « l'employeur » (la commune).

Les Municipaux qui renoncent à l'affiliation ou qui ne peuvent y prétendre ne reçoivent aucun montant compensatoire

.....
.....

5. Conclusions

.....
.....

D'approuver l'affiliation à la CIP des membres de la Municipalité qui peuvent y souscrire, et d'autoriser la Municipalité à ouvrir un nouveau poste de budget N° 101.3040 et de porter à ce dernier un montant de CHF 14'500.00 pour 2016.

FIN DE L'AMENDEMENT

